**PROJET DE LOI 6881**

**portant approbation de la Convention de sécurité sociale entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République des Philippines, signée à Luxembourg le 15 mai 2015**

*Résumé :*

La Convention en matière de sécurité sociale entre la République des Philippines et le Grand-Duché de Luxembourg a été signée le 15 mai 2015 à Luxembourg par les autorités compétentes des deux pays. C’est la première fois que les relations en matière de sécurité sociale entre les Philippines et le Luxembourg sont réglées par un instrument international.

L’objectif principal de cette convention en matière de sécurité sociale entre le Grand-Duché de Luxembourg et les Philippines est de sécuriser les droits et obligations en la matière et de parvenir à un instrument juridique international moderne et adéquat.

Dans une large mesure la présente convention suit l’aménagement général des conventions bilatérales conclues jusqu’à présent par le Luxembourg et reprend les formules de coordination usuelles adoptées tant dans ces instruments que dans le règlement (CE) 883/2014 sur la coordination des systèmes de sécurité sociale dans l’Union européenne.